

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2013 À 14 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

Présents :

M. Jacques BIGOT, Mme Danièle MEYER, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER , M. Etienne WOLF

Absents excusés : Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Claude KERN, M. Roland RIES

**45-2013 Permis de construire Rue commissaire divisionnaire Becker à
Strasbourg**

Description de la demande

Le Service de la Police du bâtiment de la CUS a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, une demande de permis de construire, rue du Commissaire divisionnaire Becker à Strasbourg, déposée par la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

La demande de permis porte sur la construction du nouveau bâtiment de la CAF qui comptera 7 étages. Le terrain qui accueillera le projet se trouve sur le site du Heyritz et dispose d'une superficie de 2 306 m². La surface plancher est de 9 646 m². Aucun logement ne sera réalisé. 100 stationnements sont prévus en silo hors emprise du projet. Il s'agit d'un parking commun aux différents occupants de la zone.

La demande au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS

Strasbourg et sa première couronne constituent l'espace métropolitain du SCOTERS qui s'appuie sur le potentiel de l'«axe Est-Ouest» Oberschaeffolsheim-Eckbolsheim-Strasbourg-Kehl. Il s'agit d'y accueillir les emplois qualifiés, les équipements et les services.

Le site du Heyritz est intégré à l'«axe Est-Ouest» et est identifié comme un site stratégique de développement d'équipements.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis de construire rue du Commissaire divisionnaire Becker à Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **16 OCT. 2013**

La publication le **16 OCT. 2013**
Strasbourg, le **16 OCT. 2013**

Bureau du Syndicat mixte pour le SCOTERS du 08.10.2013

Le Président
Jacques BIGOT

PRÉFECTURE
DU BAS-RHIN

22 OCT. 2013

Bureau du Contrôle
de Légalité